

Ville de Fleury-les-Aubrais



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU LUNDI 28 FÉVRIER 2022

Délibération n°2022_012

1) Actualisation de la composition des commissions municipales

L'an deux mille vingt deux, le vingt huit février, le Conseil municipal de la commune de Fleury-les-Aubrais était réuni dans la salle du conseil en mairie sous la présidence de Mme Carole CANETTE, Maire, par suite d'une convocation individuelle en date du **21 février 2022** annoncée au public, conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Présent.e.s :

Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, Mme Mélanie MONSION, M. Grégoire CHAPUIS, Mme Marilyn COULON, M. Johann FOURMONT, Mme Nasera BRIK, M. Bernard MARTIN, Mme Guylène BORGNE, M. Hervé DUNOU, Mme Christelle BRUN-ROMELARD, M. Sébastien VARAGNE, M. Michel BOITIER, M. Alain LEFAUCHEUX, M. Thierry METAIS, Mme Tetiana GOUESLAIN, Mme Karine PERCHERON, M. Edoukou BOSSON, Mme Valérie PEREIRA, M. Zouhir MEDDAH, M. Benjamin DELAPORTE, Mme Martine ROUET-DAVID, Mme Isabelle MULLER, M. Rémi SILLY, M. Nicolas LE BEUZE, M. Eric BLANCHET, M. Stéphane KUZBYT, Mme Christine BOUR, M. Bienvenu François NIOMBA DAMINA

Absent.e.s avec pouvoir :

Mme Evelyne PIVERT (donne pouvoir à Mme Mélanie MONSION), M. Patrice AUBRY (donne pouvoir à M. Bruno LACROIX), Mme Isabelle GUYARD (donne pouvoir à Mme Carole CANETTE), Mme Sandra SPINACCIA (donne pouvoir à M. Grégoire CHAPUIS), Mme Sandra DINIZ SALGADO (donne pouvoir à M. Nicolas LE BEUZE), M. Maxime VITEUR (donne pouvoir à M. Rémi SILLY)

Mme Karine PERCHERON remplit les fonctions de secrétaire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 35

Présents : 29

Votants : 35

Ville de Fleury-les-Aubrais

ADMINISTRATION GENERALE

1) Actualisation de la composition des commissions municipales

Mme CANETTE, Maire, expose

Suite à la démission de M. Thierry Ternisien d'Ouille et l'installation de Mme Martine Rouet-David en qualité de conseillère municipale, il convient d'actualiser la composition des commissions municipales.

Vu le Code général des collectivités territoriales, en notamment l'article L.2121-22 relatif aux modalités de constitution et de fonctionnement des commissions municipales,

Vu la délibération du Conseil municipal du 27 juillet 2020 portant création des commissions municipales,

Vu la délibération du Conseil municipal du 29 novembre 2021 modifiant la composition des commissions municipales,

Considérant qu'il convient de modifier la composition de la commission Transition écologique - Rénovation urbaine - Patrimoine bâti - Logement et de la commission Culture – Sports – Handisports – Évènements - Patrimoine historique,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- adopte la modification des commissions municipales de la manière suivante :

Commission finances, ressources humaines (modifié - CM 29 novembre 2021)	
Présidente : Carole Canette	Membres titulaires : Bruno Lacroix Bernard Martin Patrice Aubry Benjamin Delaporte Nasera Brik Grégoire Chapuis Hervé Dunou Nicolas Le Beuze Stéphane Kuzbyt Membres suppléants : Isabelle Muller Christine Bour

Commission coopération économique (modifié – CM 29 novembre 2021)	
Présidente : Carole Canette	Membres titulaires : Hervé Dunou Johann Fourmont Patrice Aubry Karine Percheron Thierry Métais Rémi Silly Eric Blanchet

Ville de Fleury-les-Aubrais

	Bienvenu François Niomba Damina Membres suppléants : Sandra Diniz Salgado Stéphane Kuzbyt
--	---

Commission transition écologique, rénovation urbaine, patrimoine bâti, logement
 (modifié – CM 28 février 2022)

Présidente : Carole Canette	Membres titulaires : Bruno Lacroix Johann Fourmont Sébastien Varagne Bernard Martin Alain Lefaucheux Tetiana Goueslain Zouhir Meddah Thierry Métais Martine Rouet-David Nicolas Le Beuze Christine Bour Membres suppléants : Isabelle Muller Eric Blanchet
--------------------------------	--

Commission culture, sports, handisports, évènements, patrimoine historique
 (modifié – CM 28 février 2022)

Présidente : Carole Canette	Membres titulaires : Marilynne Coulon Bernard Martin Nasera Brik Christelle Brun-Romelard Isabelle Guyard Tetiana Goueslain Michel Boitier Zouhir Meddah Martine Rouet-David Rémi Silly Eric Blanchet Membres suppléants : Maxime Viteur Christine Bour
--------------------------------	---

Commission éducation, petite enfance, jeunesse
 (modifié – CM 29 novembre 2021)

Présidente : Carole Canette	Membres titulaires: Mélanie Monsion Grégoire Chapuis Valérie Pereira Karine Percheron Guylène Borgne Sébastien Varagne Edoukou Bosson Isabelle Muller Stéphane Kuzbyt Membres suppléants : Sandra Diniz Salgado Christine Bour
--------------------------------	--

Ville de Fleury-les-Aubrais

Commission solidarités, lien intergénérationnel, santé, handicap
(modifié - CM 21 décembre 2020)

Présidente :
Carole Canette

Membres titulaires :
Gyslène Borgne
Christelle Brun-Romelard
Marilyne Coulon
Michel Boitier
Edoukou Bosson
Evelyne Pivert
Valérie Pereira
Isabelle Guyard
Sandra Spinaccia
Maxime Viteur
Christine Bour
Membres suppléants :
Isabelle Muller
Stéphane Kuzbyt

Commission sécurité, démocratie
(modifié – CM 29 novembre 2021)

Présidente :
Carole Canette

Membres titulaires :
Grégoire Chapuis
Mélanie Monsion
Bernard Martin
Hervé Dunou
Evelyne Pivert
Alain Lefaucheux
Benjamin Delaporte
Sandra Spinaccia
Maxime Viteur
Stéphane Kuzbyt
Bienvenu François Niomba Damina
Membres suppléants :
Sandra Diniz Salgado
Eric Blanchet

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture le : **01 MARS 2022**

Publié/notifié le **02 MARS 2022**

Fleury-les-Aubrais, le 1 mars 2022



Pour la Maire,
Directrice générale des services
Florence FRESNAULT

Le Tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité ;
- date de sa publication.

Saisine possible par l'application informatique "télérecours citoyens" sur le site Internet <https://www.telerecours.fr>